

**OBJET : Attribution de subventions exceptionnelles**

**EXPOSÉ**

Il vous est proposé d'examiner de nouvelles demandes de subventions exceptionnelles :

- 1) Le comité de Jumelage Chateaubriant-Athlone organise plusieurs manifestations pour célébrer le 25<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage.  
Il est proposé de leur attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 €.
- 2) L'Amicale Laïque de Châteaubriant a sollicité une subvention pour l'organisation de la 22<sup>ème</sup> édition du tournoi annuel accueillant près de 750 jeunes de 5 à 11 ans.  
Il est proposé de leur attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 €.
- 3) L'association Méli-Mélo a sollicité une subvention pour l'organisation d'un festival de chorales.  
Il est proposé de leur attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 €.
- 4) L'association Histoire et Patrimoine du Pays de Châteaubriant (HIPAC) a sollicité une subvention pour l'organisation d'une exposition sur l'Histoire de Châteaubriant qui aura lieu au Marché Couvert fin d'année 2022.  
Il est proposé de leur attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 €.

**DECISION**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer des subventions exceptionnelles à :

- Le comité de Jumelage Chateaubriant-Athlone d'un montant de 1500 €,
- L'Amicale Laïque de Châteaubriant d'un montant de 1000 €,
- L'association Méli-Mélo d'un montant de 1000 €,
- L'association Histoire et Patrimoine du Pays de Châteaubriant d'un montant de 1 000 €.

Les propositions sont adoptées par 32 voix

Fait et délibéré à Châteaubriant  
A l'Hôtel de Ville, le 6 avril 2022

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20220412-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-04-2022

Publication le : 12-04-2022



Le Maire  
Alain HUNAUT

Le Maire,  
Alain HUNAUT

